

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les Résultats des Élections

L'évidence finit par s'imposer. En d'autres termes, les adversaires des réformes commencent à avouer que la fortune leur fut contraire. C'est un grand point. Lundi matin et lundi soir, on voulait nous faire croire, à l'encontre des réalités les plus manifestes, que la lutte avait été indécise. Les statistiques ont leur danger pour ceux qui prétendent les interpréter au gré de leurs désirs. Il arrive toujours un moment où elles se vengent. Elles se sont vengées de notre confrère le « Temps » qui voulait prouver à toute force la victoire des champions de l'immobilité fiscale.

Le « Temps » avait d'abord proclamé que les partisans de la taxation de la richesse acquise étaient en minorité. Il a rectifié ses conclusions; il les rectifiera sans doute de plus en plus, au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la rentrée des Chambres. Il estime simplement, maintenant, qu'il est difficile de savoir avec exactitude ce que veut la majorité des élus, élégamment paraphrasé pour éviter aux lecteurs, soucieux d'être ménagés, des émotions trop brusques. Mais la suite de l'article où le grand journal évoque la résistance possible du Sénat, indique qu'il banit toute illusion.

De l'avis des républicains atterrés, il y a donc une majorité réelle pour la réforme fiscale, et du même coup ils nous fournissent notre réponse à la question qu'ils posent pour nous embarrasser : Sur quelle base formeriez-vous un parti capable de soutenir un gouvernement stable et pourvu d'autorité ?

C'est sur les réformes démocratiques et spécialement sur la revision de notre fiscalité, sur l'adaptation de cette fiscalité et aux conceptions républicaines et aux besoins financiers du moment que les groupements de gauche établiront leur accord. Le problème de l'impôt est le plus urgent. Il a dominé les élections; il dominera, demain, les débats parlementaires et l'attitude des diverses fractions de la Chambre. Il n'y aura point de plus sur principe de classement.

A L'ÉTRANGER

Les négociations pour le Home Rule. — Etats-Unis et Mexique

A la dernière séance, à la Chambre des Communes, le premier Ministre, comme le règlement le lui permet, a présenté une motion tendant à limiter la discussion sur les trois projets de loi si importants concernant le Home Rule, la Séparation des Eglises et le Vote plural, lesquels d'ailleurs, ont déjà donné lieu plusieurs fois à de longs débats. Ces trois lois ne tarderont donc pas à devenir effectives. Ce n'est qu'alors que le Gouvernement entrera en conversation avec les leaders de l'opposition et le chef du Parti Irlandais, pour rechercher, d'un commun accord, s'il est possible de trouver un terrain d'entente relative à la question d'Ulster. Peut-être à ce moment-là l'opposition se montrera-t-elle moins intransigeante. En tous cas, le Home Rule, quoique devenu loi définitive, ne sera pas appliqué avant les prochaines élections générales, à moins que le Gouvernement n'ait trouvé le moyen de donner satisfaction, tout à la fois, à ses adversaires et à ses partisans, ce qui ne sera pas chose facile. Si les conservateurs revenaient au pouvoir, ils se trouveraient dans une situation aussi difficile que le Gouvernement actuel, car s'ils considéraient comme lettre-morte la loi du Home Rule, ce ne serait plus la province d'Ulster mais les trois autres provinces de l'Irlande qui se soulèveraient. Si un accord se faisait, il prendrait la forme d'un amendement à la loi déjà votée, qui, présenté à la Chambre des Communes serait, alors, adopté par la Chambre des Lords.

Si les nations d'Europe ont pu se rendre compte que la politique impérialiste — je veux dire la politique de conquête territoriale — est coûteuse, les Etats-Unis apprécient, à cette heure, le péril des ambitions excessives. L'Autriche-Hongrie s'est tirée des armements balkaniques avec une dépense d'un milliard, et l'Italie de son expédition libyenne avec un déficit de 1.100 millions. Les Américains du Nord, pour qui les questions d'argent ne comptent pas (ils sont très riches), se heurtent à d'autres difficultés.

Leur politique d'intrusion armée au Mexique leur a valu, d'abord, la méfiance générale des Républiques du nouveau monde. Toute entreprise d'annexion qu'ils tenteraient demain, dresserait contre eux une coalition menaçante. Ni l'Argentine, ni le Chili, ni le Brésil, ni les autres Etats de langues latines ne se précipiteraient à leurs convoitises. Et en attendant, le commerce de l'Union avec toutes ces contrées va se trouver atteint.

Mais il y a plus. Jusqu'à présent, les Etats-Unis avaient montré bonne garde pour empêcher que l'Europe ne s'immiscât dans les affaires du nouveau monde. C'était l'application de la doctrine de Monroe. Or, si les Européens, pour une raison ou pour une autre, étaient molestés à Mexico, la fameuse doctrine pourrait bien ne plus subsister intacte. L'Angleterre, surtout, n'hésiterait pas à agir, au moins diplomatiquement.

Il y a plus encore. Profitant des embarras des Etats-Unis, l'Allemagne tâche d'établir sur Haïti une sorte de tutelle financière et de s'approprier, dans cette République troublée, un dépôt de charbon. Elle commanderait ainsi une des routes maritimes vers Panama. Jamais elle n'eût songé à pareil dessein si le Cabinet de Washington eût conservé toute sa liberté d'allures.

On doit regretter vivement, chez nos amis d'outre-Atlantique, d'avoir cédé aux suggestions téméraires de l'impérialisme.

LE FURETEUR.

CONSTRUISONS DES NAVIRES-HOPITAUX

Dans quelques jours, notre armée navale va se mettre en marche pour ses manœuvres annuelles. On l'admira et l'on a raison. Cependant, dans cette réunion d'unités puissantes et superbes, il est des catégories de bâtiments qui manquent : nous n'avons aucun échantillon de ces cuirassés rapides ou croiseurs de bataille, qui semblent devoir jouer un rôle important dans les rencontres futures, ni de ces navires-hôpitaux, dont sont dotées les flottes étrangères. Je ne parlerai aujourd'hui que de cette dernière lacune.

Seule la France n'a pas de navires-hôpitaux. Supposez un combat naval au milieu de la Méditerranée, très loin de toute côte française. Dès les premiers coups de canon échangés des obus chargés en explosif puissant éclateront au milieu du personnel, et les blessés encombreront bien vite les ponts, les tourelles, les passages. Vainqueurs, vous voudrez poursuivre vos avantages et donnerez la chasse à l'ennemi; vaincus, c'est à vous qu'elle sera donnée. Si des navires-hôpitaux, commodément et scientifiquement appropriés à leur destination, ne sont pas joints à la flotte, vos blessés, qu'il sera impossible d'abriter tous dans les infirmeries du bord, continueront à râler pendant de longs jours avec des soins forcément insuffisants, dans le vacarme des coups de canon et de l'éclatement des obus. La plupart succomberont. Pour les besoins de la relève des troupes coloniales, et, à certains moments pour ceux de nos expéditions d'outre-mer, nous avons eu longtemps des navires-transport,

où se trouvaient des locaux aménagés pour le logement et le traitement des malades, mais nous les avons vus disparaître l'un après l'autre, le ministre des Colonies ayant aujourd'hui des traités avec les Compagnies de navigation, et l'on en est encore aujourd'hui pour leur remplacement, en ce qui concerne les besoins de la flotte de guerre, à la période d'études et de tâtonnements.

Nous avons cependant pu constater, dans les différentes guerres navales survenues au cours de ces dernières années, de quels secours furent les hôpitaux flottants. Ils ont joué un rôle très important pendant la guerre hispano-américaine. L'Italie a largement usé des siens dans sa guerre tripolitaine.

Durant la guerre qu'elle eut à soutenir contre le Japon, en 1904-1905, la Russie disposa de six navires-hôpitaux dont le déplacement variait de 5.000 à 12.000 tonnes, et dont l'un, l'« Orel », dut son armement à la générosité des femmes russes et françaises.

La Marine japonaise mérite une mention toute spéciale pour la perfection atteinte dans l'assistance aux blessés des guerres maritimes. Les navires-hôpitaux de l'Etat, tout comme ceux dont l'armement est dû aux Sociétés de la Croix-Rouge, peuvent être considérés comme le modèle du genre. L'Allemagne, l'Angleterre, ne sont point restées en arrière et disposent largement des ressources nécessaires à leurs armées navales.

Seule, la France ne pourrait utiliser au moment de la lutte, que des bâtiments de commerce transformés à la hâte, en navires-hôpitaux, et l'on pense bien que cette transformation ne pourrait être effectuée que dans une limite restreinte et par des moyens de fortune.

Le docteur Belli, médecin de la marine italienne écrit à ce sujet dans son « Igienne navale » : Tout navire destiné à recueillir et à transporter des malades doit avoir une disposition intérieure spéciale et un aménagement prévu avant son armement, car cet aménagement, fait au moment du besoin, d'un navire construit pour d'autres usages est presque toujours insuffisant et défectueux.

M. B. Handyside, chirurgien de la Marine britannique, pense de même : « Quand la guerre éclate, écrit-il, que d'ennuis on éviterait si, au lieu d'avoir à choisir des navires et à les aménager en bâtiments-hôpitaux, on avait déjà de semblables bâtiments affectés à chaque escadre ! » Ce désir a été largement réalisé par la Marine anglaise.

N'est-il pas digne de remarquer, enfin, que la dénomination de « navire-hôpital militaire » se trouve visée dans la Convention de La Haye par analogie avec les formations sanitaires de l'armée de terre ?

Il est donc de toute nécessité que la France comble au plus tôt cette lacune par la construction de deux navires-hôpitaux affectés au service des escadres.

Emile CHAUTEUPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre.

STATISTIQUE

Le numéro de mars du « Bulletin of the Panamerican Union » contient la statistique relative au commerce des vingt républiques de l'Amérique latine. On y trouve indiqué d'une façon instructive le rôle de l'Allemagne à côté de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis en tant qu'exportatrice concurrente dans l'Amérique du Sud et du Centre.

Les vingt républiques latines de l'Amérique ont importé en 1912 pour une valeur totale de 6.490.000.000 de fr. Elles ont exporté pour une valeur de 8.203.750.000 fr. L'ac-

croissement dans les importations a été par rapport à 1911 d'environ 4.333.750.000 fr. c'est-à-dire 7,1 0/0. L'accroissement dans les exportations a été au contraire de 1.510.250.000 fr. c'est-à-dire 22,40 0/0. De quelle façon les chiffres de l'importation totale se répartissent-ils dans l'Amérique du Sud et du Centre ? C'est ce que montre le résumé suivant :

L'importation totale dans l'Amérique Centrale, y compris le Mexique, s'est élevée en 1912 à 1.385.000.000 de fr. se répartissant de la façon suivante : Angleterre 13 ; Allemagne 10,28 ; Etats-Unis 53,6 ; France 6,81. L'importation totale dans l'Amérique du Sud s'est élevée en 1912 à 5.045 millions de francs se répartissant en pourcentage de la façon suivante : Angleterre 28,43 ; Allemagne 18,62 ; Etats-Unis 15,96 et France 8,71. On voit que ce sont les Etats-Unis qui dominent de beaucoup le marché de l'Amérique Centrale. L'Angleterre vient ensuite. L'Allemagne occupe le 3^e rang.

LES QUATRE CENTS COUPS !

D'où vient cette locution si familière ? Voici ce que l'on raconte, en guise d'explication :

Le roi Louis XIII assiégeait Montauban. Or, la ville résistait. Il trouva qu'il n'était point du tout aisé de la prendre. Il s'avisait de consulter un carme de son « amonerie militaire ». Ce carme, un Bavaois, avait la réputation d'un saint capable de réussir tous les miracles qu'on sollicitait de sa puissance.

Mon père, lui demanda Louis XIII, faites donc un miracle en me faisant prendre Montauban.

Rien de plus simple. Que l'on tire en même temps quatre cents coups de canon et Montauban, éfrayé, se rendra tout aussitôt ; de même que, jadis, Jéricho s'écroulait au son effroyable des trompettes. Les quatre cents coups de canon furent tirés à la fois ; et ce fut, comme vous le pensez, un beau tapage. Montauban, d'ailleurs, ne se rendit point ; mais la locution « faire les quatre cents coups » nous resta.

LES TOUADES FÉMININES

Les faits scandaleux qui se passent au cours de M. Bergson, où les mondaines en mal de philosophie transcendante se ruent à l'assaut des banquettes, au détriment des étudiants, vont se demander quelle nouvelle folie a piqué ces dames.

Or, cette folie n'est point nouvelle du tout ; elle semble se manifester périodiquement. Vers 1815, par exemple, un certain portugais métis, qui se faisait appeler l'abbé Faria et qui exposait publiquement des théories philosophiques plutôt bizarres, avait un auditoire exclusivement féminin et passionné. D'ailleurs, les belles écoutantes résumaient leurs impressions par ces mots :

— Moi, ce qui me séduit en toi, c'est sa couleur malabare !

A la même époque, le docteur Gall, qui « tenait ses séances sur ses découvertes physiologiques, le mercredi et le samedi de chaque semaine, à huit heures précises du soir, rue Napoléon », voyait envahir son cours par des jolies femmes avides de se prêter à ses expériences de phrénologie. Et, lorsqu'elles rencontraient une amie qui n'avait point eu leur chance, elles s'écriaient d'un air extasié :

— Ah ! ma divine, je viens de me faire tâter !

Tampico

Tampico est une masse de vieilles maisons bâties autour d'une très ancienne église, sur un monticule qui domine le fleuve Panoco.

Les sources de pétrole découvertes aux alentours firent brusquement de la ville morte une cité vivante. Mais la civilisation est complètement ab-

sente de ces parages et les Américains trouveront bien des difficultés s'ils veulent s'y établir.

Les populations à demi-sauvages, habituées aux coups de main, entraînées au maniement des armes, lutteront à peine pour le sol qu'elles considèrent comme leur appartenant. Quel que soit le vainqueur, il est probable que lorsque les hostilités cesseront, les sources de pétrole seront rouges.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'occupation de Taza

Voici la liste de nos tués au combat du 10 mai à Taza (colonne Gouraud) :

Lieutenant Mazel ; sergent major Poyet, de St-Gervais-sur-Meymont (Puy-de-Dôme) ; sergent Leheur, du 2^e bataillon sénégalais, originaire de St-Cyr-des-Gats (Vendée) ; sergent Rondineau, du 2^e sénégalais, originaire de Grand-cour, par Chomère (Loire-Inférieure) ; caporal Petit, du 3^e bataillon du 2^e tirailleurs, originaire de Roddon (Haute-Saône) ; soldat Marty, de Biarritz.

Le lieutenant Mazel, des goms marocains, était né à Saintes le 7 avril 1878. Il sortait du rang. Entré au service le 18 octobre 1898, sous-lieutenant en 1906, il était lieutenant du 1^{er} avril 1908.

Nous croyons savoir que dans un des combats récents autour de Taza, le colonel Girodon, commandant, à l'aide droite de la colonne Gouraud, a été grièvement blessé.

Le colonel Girodon est le cousin germain de M. Messimy, ancien ministre de la guerre.

Bien que les détails manquent, il semble que le colonel Girodon ait été blessé au cours du second engagement livré par la colonne Gouraud, dans la matinée du 12 mai, contre les Tsoul et les Branès, non loin de l'oued Amlil.

Le colonel Girodon commande un des régiments de marche de la légion étrangère.

Une Agence de Désertion de l'Etranger en Algérie

Depuis longtemps déjà l'autorité militaire de Constantine s'était aperçue que des désertions nombreuses avec vols d'effets militaires se produisaient, sans qu'elle put se douter des conditions dans lesquelles elles s'opéraient. Un officier du 3^e chasseurs d'Afrique se donna pour tâche de découvrir la vérité. Il y parvint, mais difficilement, grâce à son énergie et à sa perspicacité. Les principaux affiliés de la bande qui constituait une agence de désertion sont sous les verrous depuis mercredi.

L'instruction a été confiée aux magistrats civils. Le principal inculpé a déjà indiqué la puissance étrangère dont un nommé F... était l'agent à Constantine, et d'où venaient les 350 fr. que cet individu remettait à chaque déserteur. L'agent en question est arrivé à provoquer le nombre respectable de vingt désertions.

Deux officiers Allemands franchissent la frontière

Dans les environs de Mailly-sur-Seille, deux officiers allemands en uniforme et porteurs de leur sabre, ont pénétré en territoire français, où ils se sont avancés à plus de deux kilomètres.

Des habitants du pays leur ayant fait observer qu'ils étaient loin de la frontière, ils répondirent avec quelque hauteur.

Pourtant, au bout d'un moment, ils se décidèrent à retourner sur leurs pas et à rentrer en territoire annexé.

Là, paraît-il, ils tirèrent leurs sabres et les brandirent dans la direction des personnes qui les avaient avertis, puis ils s'éloignèrent ; mais ils seraient ensuite revenus sur leurs pas, et, pour gagner le village de Secourt, au-

raient à nouveau parcouru deux kilomètres environ en territoire français.

Ces deux officiers, appartenant à l'un au 98^e d'infanterie, l'autre au 12^e régiment saxon en garnison à Metz.

Informé de ces faits, le gouvernement allemand fait procéder à une enquête sur l'incursion que les deux officiers allemands auraient faite à la frontière française.

Les Troubles du Mexique

Après un violent combat les insurgés ont pris Tampico

Le contre-amiral Mayo annonce que les rebelles se sont emparés de Tampico. Les assaillants furent obligés de continuer la lutte jusqu'au cœur de la ville.

Le 13, dans l'après-midi, alors qu'on avait déjà reçu la nouvelle de la chute de Tampico, une fusillade violente se poursuivait encore sur la plaza, tandis que les grosses pièces de siège continuaient de se faire entendre. Le rapport du contre-amiral Mayo ne mentionne ni les pertes en hommes ni les dommages matériels. D'après certains agents des rebelles, les fédéraux battent en retraite le long de la voie ferrée, espérant atteindre Pachuca et regagner ensuite indirectement la capitale. Les rebelles sont maîtres de la voie ferrée de Tampico à Monterey.

3.000 morts et blessés

Les insurgés ont quitté Tampico après un duel d'artillerie de vingt-quatre heures et un lutte sans quartier dans laquelle il y aurait eu plus de 3.000 morts ou blessés. Ils se sont retirés vers San-Luis-Potosi sous un feu nourri.

Petites Nouvelles

Pour la première fois une femme a affronté et subi jeudi en France avec succès les épreuves du doctorat en lettres à la Sorbonne. C'est Mlle Jeanne Duportal petite-fille de l'ancien député de la Haute-Garonne et fille de M. Henri Duportal, l'inspecteur général des ponts et chaussées. Les deux thèses présentées par Mlle Duportal portaient sur l'histoire de l'art au dix-septième siècle.

Des essais de téléphonie sans fil viennent d'être effectués entre Nauen, près Berlin, et Pola. Ces essais auraient donné d'excellents résultats. Il y a de Nauen à Pola près de 850 kilomètres, en passant par-dessus le massif du Gross-Glockner.

Le 14 mai, on a ressenti à Milo, Lingua, Glossa, Santa-Venerina, Giarro des secousses répétées de tremblement de terre, dont quelques-unes fortes. Elles ont produit une vive panique parmi les populations, mais elles n'ont causé aucun dommage. L'Etna continue à lancer de la fumée et des cendres.

Le conseil de l'empire russe a adopté le projet de loi tendant à réprimer la tempérance dans le peuple en spécifiant que dix millions de roubles au lieu de vingt millions proposés par la commission seraient assignés à cet objet.

Une épidémie de rougeole sévissant actuellement au village de la Courvine (Creuse) et le camp étant occupé par les troupes du 12^e corps, venues pour effectuer des tirs, il a été consigné rigoureusement.

Le président de la République et Mme Raymond Poincaré, accompagnés par le colonel Pénélon et M. Gras, secrétaire particulier, ont quitté Eze, jeudi soir, à 5 h. 55 par train spécial. Ils sont arrivés vendredi matin à Paris, à 8 h. 51.

A Palerme, dans une clinique d'obstétrique, une femme du peuple a mis au monde cinq enfants tous en excellente santé.

CAUSERIE

A propos du droit de vote des femmes

La question de ces jours derniers a été : « Les femmes veulent voter ». Le veulent-elles vraiment ? Il serait plus juste de dire : « On veut que les femmes votent ».

Si quelques-unes acceptent ce droit avec plaisir, ayant le sentiment d'avoir remporté une victoire, la très grande majorité s'endésintéresse, persuadée qu'elle ne gagnerait pas grand-chose à sortir de son rôle.

Nous ne voulons pas dire par là que les femmes ne soient pas aussi dignes que les hommes de posséder le droit de vote, non plus qu'elles ne puissent s'en servir d'une façon aussi intelligente, mais elles ont autre chose à faire et assez de raison pour le comprendre. Ce n'est pas la minorité menant le combat qui ralliera à cette cause les femmes de bon sens qui composent la majorité des Françaises.

A vrai dire, nous devrions être reconnaissants envers nos suffragettes de leur attitude si amène, comparative à celle des énergumènes anglais qui incendient des châteaux, ravagent les musées et font même reculer la police ; celles-ci ne peuvent être considérées que comme des êtres très dangereux auxquels le premier devoir des citoyens est de n'accorder aucun droit.

Certes, il est des femmes qui, par les études qu'elles ont faites, par les succès qu'elles ont remportés dans la médecine ou les sciences méritent de l'admiration, mais on peut supposer aussi que le mobile qui les fait revendiquer les droits qu'on leur refuse est surtout fait de fierté et du désir de n'être en rien inférieures à l'homme.

Il est d'autres femmes dignes d'intérêt qu'on rencontre dans les milieux ouvriers ; sans vouloir généraliser les cas, ces femmes sont malheureuses et opprimées dans leur ménage par des maris qui réclament la liberté pour eux à grands cris. Même avec le droit de vote, ces pauvres femmes ne gagneraient pas grand-chose ; elles seraient aussi bien obligées de travailler, comme elles le font actuellement, pour élever les enfants et subvenir aux pressants besoins du ménage. Pour celles-ci, comme pour toutes les autres, le droit de vote peut être considéré comme un élément de désaccord dans les ménages. Il n'est pas douteux qu'il arriverait que le candidat du mari ne serait pas celui de la femme, et alors... !

Voilà, pendant les périodes électorales, la femme se rendre le soir aux réunions publiques ?

Si sage, si pondérée, si raisonnable quelle puisse être, on ne peut envisager cette modification autrement que comme un élément de désorganisation ou de discorde dans les familles.

Et à part cela, ne peut-on pas redouter des violences ? On peut les prévoir sans mesure de la part d'une foule de femmes surexcitées ou furieuses. Les hommes sont parfois assez difficiles à contenir. Si, à côté d'eux ou mêlées à eux, les femmes étaient de la partie, que deviendrait le pays ainsi agité ?

Mais laissons cela. Un congrès international des femmes va se tenir à Rome du 16 au 23 mai. Dans le programme qui sera discuté, on ne voit d'autres préoccupations que celle de venir en aide à ceux qui souffrent. Les trois grandes questions qui seront discutées sont celles-ci : la femme à la maison ; la femme au travail ; la femme dans les œuvres d'assistance et de prévoyance. Des femmes de tous les pays, illustres dans l'aristocratie, dans les lettres et dans le haut enseignement se réuniront pour agiter ces grandes questions. Qu'est, à

côté de programme d'une si haute portée sociale, la questions des droits politiques à conquérir ?

De tous temps, les sages, ont compté sur la femme pour garder les vérités morales, pour conserver intacts les principes, même politiques, tenant à la morale, parce que chez elles c'est de l'âme et de la conscience que ces sentiments relèvent. Mais il est important que la raison éclaire leur âme, ne faisons donc rien pour l'égarer ou l'obscurcir. Ayons, au contraire, le souci, qui est heureusement celui de beaucoup : d'inciter la femme à aider à l'embellissement de la vie par la bonté, par la charité, par l'amour ; elle se montre là, comme dans tant d'œuvres, prête à tous les devoirs, à toutes ces vertus, elle est capable d'atteindre sur ce terrain tous les sommets, les plus hautes pensées et de mettre la main à toutes les besognes de la vie réelle.

Que les femmes continuent donc de s'associer contre le vice, la misère, l'ignorance, l'oppression sous toutes ses formes, l'énergie et la persévérance les mènera à un succès qu'elles sont sûres d'obtenir et qui ne manquera pas de leur apporter les joies les plus pures et les plus durables.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

FRAUDEURS !

Elle n'est pas banale cette affaire de fraudes électorales qui s'est produite à Lille, au scrutin de ballottage du 10 mai.

Quatre individus se présentèrent au scrutin plusieurs fois dans la journée et munis de cartes au nom de divers électeurs, votèrent pour eux-mêmes.

Combien de fois opérèrent-ils ? Furent-ils les seuls à commettre cette fraude ? N'eurent-ils pas de complices ? Nul ne le sait encore. Mais ces individus ont été pincés : et conformément à la loi ils ont été arrêtés.

Peut-être, cuisinés savamment par un juge d'instruction habile, diront-ils le nombre de leurs complices.

Cependant, quoi qu'il advienne, ils ont avoué qu'on leur « avait demandé de voter pour plusieurs électeurs absents ».

Et, comme tout arrive bien à propos, parmi ces 4 individus il y a 2 frères des Ecoles Chrétiennes ; leurs deux autres copains sont des belges, militants de la Jeunesse Catholique.

Certes, nous ne tirerons pas de conclusion contre la loyauté du parti catholique de ce fait que quelques-uns de ses membres se sont fait pincer au moment où ils truquaient le scrutin contre le candidat républicain.

Mais nous nous permettrons de faire observer la facilité avec laquelle les chers frères ignorants, tous les moines de couvents peuvent se prêter à des truquages électorales, comme ceux qui ont eu lieu à Lille.

Et cette fraude, faite dans les mêmes conditions n'est pas spéciale à l'arrondissement de Lille ; au cours de cette campagne électorale, on a cité d'autres cas de fraude commis par les agents des gros barons de la finance. Il a fallu surveiller les listes d'émargement, empêcher des individus de voter plusieurs fois avec des cartes d'électeurs absents ou malades.

Nos adversaires diront que des républicains ont commis les mêmes fraudes : c'est possible, répondrons-nous, mais qu'on le prouve !

Ce qui est réel, c'est l'arrestation d'agents électoraux, d'électeurs fraudeurs qui opéraient pour le compte du candidat clérical, et qui ont déclaré qu'on leur « avait commandé de commettre cette fraude ». C'était donc la fraude organisée. Les pauvres ignorants arrêtaient paieraient pour leurs patrons ; ils sont à plaindre, car ce sont ceux qui ont commandé qui devraient être frappés.

LOUIS BONNET.

Où en arriverons-nous ?

Nous aimons, comme tout le monde, les bonnes histoires, les amusantes drôleries qu'on raconte, entre amis, à l'heure verte ou à l'heure brune.

Nous aimons les vives polémiques, les critiques les plus sévères sur l'attitude politique de tous les hommes politiques.

Ici même, parfois, nous ne nous en sommes pas privés.

Mais les ragots, les contes à dormir debout, les petites vilénies où l'on mêle, alors qu'on combat l'homme politique, les questions intimes où l'on s'occupe de la femme de cet homme politique, dans un but qu'on ne saisit pas, cela dégoûte tous ceux qui aiment pas à se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Un journal régional bien pensant, évidemment, à la chronique locale de Cahors, publie une histoire où Mme de Monzie est cavalièrement, odieusement traitée.

Nous lisons ça dans le numéro de vendredi de la dite feuille.

Qu'est-ce que cela signifie ? Oh tout simplement que les cléricaux n'osent pas s'attaquer à l'homme !

Où en arriverons-nous, s'il faut se défendre contre de pareilles gougateries ? Faudrait-il user de rancune ?

Vraiment, ça dégoûte. Pouah !

L. B.

Un maire révoqué

Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 10 mai, M. Lucien Mourlhon, maire de la commune d'Autoire, a été révoqué.

Voici les motifs de cette révocation :

« Considérant, dit l'arrêté, que M. Mourlhon (Lucien), maire d'Autoire, a sciemment refusé de remplir un des devoirs de sa fonction en refusant de convoquer les membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance dès le jour où il s'est trouvé en minorité au sein de cette commission ;

« Qu'il a ainsi, par sa faute, empêché le fonctionnement normal d'un organisme administratif et réduit les garanties données par la loi aux assistés inscrits de sa commune ;

» Et que, par ses explications écrites il s'obstine dans cette attitude.

Attributions de biens culturels

Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur.

Vu la proposition du préfet du Lot, tendant à l'attribution des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Puy-l'Évêque et aux fabriques des églises de Cazes, Loupiac et Courbenac, à Puy-l'Évêque ;

Vu la liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte qui avaient leur siège dans le département du Lot, la dite liste publiée au Journal officiel du 6 mai 1909 ;

Vu l'arrêté de ladite liste publié au Journal officiel du 31 mars 1914 ;

Vu les lois des 9 décembre 1905, 2 janvier 1907 et 13 avril 1908 ; Vu les décrets des 19 mars 1906 et 18 juillet 1909.

Décrète :

Art. 1^{er}. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Puy-l'Évêque (Lot) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Puy-l'Évêque et actuellement sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste ci-dessus visée.

Art. 2. — Sont attribués à l'hospice de Puy-l'Évêque (Lot) les biens ayant appartenu aux fabriques des églises de Cazes, Loupiac et Courbenac à Puy-l'Évêque et actuellement placés sous séquestre.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

L'importante Société « Le Club Alpin Français » organise, chaque année un grand voyage de tourisme dans une des régions les plus intéressantes de la France.

Dans une très aimable lettre, le Président de cette association veut bien nous communiquer le programme de la randonnée de 1914 qui doit avoir pour théâtre notre contrée. Le voyage s'effectuera entre le 31 mai et le 8 juin prochain. Sur 9 journées, deux seront consacrées à la Dordogne, deux à la Corrèze et cinq au Lot. Voici le détail de la partie de l'excursion qui concerne le Quercy, tel qu'il nous est donné :

Mercredi 3 juin. — Départ de Sarlat en chemin de fer à 9 h. 12. Payrignac 9 h. 43 : à pied de Payrignac à Gourdon (4 km.) par le Vallon de la Germaine. Visite de Gourdon. Eglise des Cordeliers de 1280, Notre-Dame du Majou, Eglise Saint-Pierre (XV^e siècle). Butte du Château, immense panorama. Maisons anciennes. Déjeuner. Départ en chemin de fer à 14 h. 36. Espère 15 h. 47 : à pied à Cahors (9 km.) par la Vallée du Lot et le Château de Mercuès. Dîner et coucher à Cahors.

Jeudi 4 juin. — Visite de Cahors, Pont Valentré, Cathédrale Saint-Etienne, Palais de Jean XXII, Porte de Diane, Château du Roi, Remparts. Déjeuner. Départ en chemin de fer à 12 h. 40. Luzac 13 h. 11. Ruines féodales. Promontoire sur une boucle du Lot. Oppidum de l'Impérial. Luzac départ 16 h. 12. Cahors, 16 h. 42. Dîner et coucher à Cahors.

Vendredi 5 juin. — Départ de Cahors en chemin de fer à 7 h. 11. Conduché 8 h. 2. En voiture par la Vallée du Célé à Cabrerets et à Sauliac (12 km.) retour à Conduché. Défilé des Anglais, et par la Vallée du Lot à Saint-Cirq-la-Popie. Déjeuner. Visite du vieux bourg, Château, Eglise, maisons, ruelles archaïques et escarpées. Départ en chemin de fer à 14 h. 28. Capdenac 15 h. 48. Visite de la Ville, remparts, portes ogivales, donjon, ascension du promontoire et à pied à Figeac (5 km.) Dîner et coucher.

Samedi 6 juin. — Visite de Figeac, Eglise Saint-Sauveur, Eglise Notre-Dame du Puy (XII-XIV^e siècles). Maisons anciennes. A 10 h. 25, départ en chemin de fer pour Assier, arrivée à 10 h. 52. Visite du Château Renaissance et de l'Eglise. Déjeuner. Départ à 13 h. 59 en chemin de fer. Rocamadour 14 h. 32, contemplation détaillée du bourg, dusanctuaire, du Château. A 6 heures, départ en voiture pour Alviçnac, dîner et coucher.

Dimanche 7 juin. — Départ d'Alviçnac à 7 heures en auto pour Rocamadour et Padirac. Descente du gouffre, de Padirac à Saint-Céré. Déjeuner. Visite du Château de Montal ; de Saint-Céré à Carennac et à Beaulieu. Visite de l'Eglise et du Monastère. En auto à Argental (23 km.) Dîner et coucher.

Le Bureau du Syndicat se mettra en rapports avec les membres de l'excursion les 3 et 4 juin à Cahors.

Il les retrouvera le 7 à Rocamadour. Nous rappelons en effet, qu'en ce dernier lieu et à cette dernière date, le Syndicat tiendra son Assemblée Générale de 1914, réunion qui sera suivie d'un banquet (cotisation 5 fr.). Les adhésions sont déjà nombreuses ; elles continueront à être reçues jusqu'au 25 mai par M. Marty, adjoint au Maire de Rocamadour.

Le Secrétaire Général du Syndicat, Délégué d'arrondissement du Touring-Club, Eug. GRANGIÉ.

Passage de troupes

Un groupe du 18^e régiment d'artillerie ayant exécuté des écoles à feu au camp de la Courtine et se rendant à Agen pour occuper son nouveau casernement, sera de passage à Souillac le 20 mai, à Gourdon le 21 mai et à Cazals le 23 mai.

Ce groupe comprend : 8 officiers, 24 sous-officiers, 198 hommes, 208 chevaux et 30 voitures.

Au Pic d'Angély

On se souvient que la recherche des eaux au pic d'Angély a été interrompue, il y a quelque temps déjà, par suite d'un grave accident survenu à M. Jouvès, l'ancien puisatier qui conduisait les travaux.

M. Jouvès est aujourd'hui à peu près complètement rétabli, et le chantier rentrera en activité dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Espérons qu'on arrivera bientôt à une conclusion attendue depuis longtemps déjà et que cette conclusion sera favorable.

Ecoles primaires supérieures

« L'Officiel » publie un décret aux termes duquel les professeurs adjoints d'école primaire supérieure sont nommés par le ministre sur la double proposition du recteur et de l'inspection générale. Nul ne peut être nommé professeur adjoint d'école primaire supérieure s'il ne compte trois ans de services effectifs en qualité d'instituteur adjoint d'école primaire supérieure et s'il ne justifie, en outre, soit d'une admissibilité au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, soit de la possession de l'un des certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, du dessin, du travail manuel, de la comptabilité ou de l'agriculture, ou encore du certificat d'études supérieures de sciences portant sur la physique, la chimie ou l'histoire naturelle, accompagné d'un autre certificat de licence en sciences.

Par mesure transitoire les instituteurs adjoints d'école primaire supérieure comptant, le 1^{er} janvier 1914, trois ans de délégation, seront dispensés des conditions de grades ci-dessus, mais ils ne pourront être titularisés en qualité de professeur adjoints avant l'expiration de leur cinquième année de délégation.

Société Nationale d'Horticulture de France

Mercredi prochain 20 mai, à midi, s'ouvrira au Cours-la-Reine, entre les Ponts des Invalides et de l'Alma, l'Exposition horticole de printemps organisée par la Société Nationale d'Horticulture de France, consacrée aux Roses, Azalées, Rhododendrons, Orchidées et autres fleurs de saison, ainsi qu'aux légumes et industries horticoles et aux Beaux-Arts horticoles.

Cette fête florale s'ouvrira les autres jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir ; elle clôturera le mardi 26 mai, au soir.

(L'Exposition des Roses sera d'une très grande importance, par suite de concours spéciaux qui ont été établis.)

Tous les jours, de 2 heures à 5 heures : Musique militaire ou civile.

Conférences-promenades à 10 heures du matin. Le Congrès d'horticulture aura lieu le 22 mai, à l'Hôtel de la Société.

Société d'Agriculture du Lot

Un Concours est organisé par la Société d'Agriculture du Lot en 1914, dans l'arrondissement de Figeac.

Une somme de trois mille francs et des médailles seront distribuées en primes au nom du Gouvernement de la République et du département du Lot.

1^o Concours de cultures et d'améliorations foncières, de reboisement, de cultures maraîchères et fruitières, de cultures fourragères ; Primes de bonne ménagère, d'enseignement agricole ; Primes aux métayers et fermiers pour l'arrondissement de Figeac.

2^o Concours départemental d'animaux reproducteurs à Figeac en 1914, pour les espèces bovine, porcine et animale de basse-cour.

3^o Exposition de fruits, produits maraîchers horticoles et de plantes d'appartement.

4^o Concours d'instruments agricoles, viticoles et de vinification.

Disparue

Une jeune fille, nommée Marie, au service de M. Vaurez, débitant de boissons, rue Fénélon, avait disparu. Ses patrons lui ayant donné congé, avaient décidé de la ramener chez ses parents qui habitent le hameau de la Beyne, près Cahors.

Au moment de partir, on ne retrouva plus la fillette.

Elle a été retrouvée dans la soirée de jeudi. Autotal, elle avait passé une nuit à errer à travers champs, s'approchant de bien près, parfois, de la rivière. Une brave femme que rencontra, à ce qu'elle raconte, la fugitive lui donna l'excellent conseil de regagner le domicile de ses parents, ce qu'elle fit.

Accidents du travail

L'Officiel publie le tableau récapitulatif des accidents du travail par département.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Nombre de personnes victimes d'accidents : 2.

Cas d'incapacité de travail partielle : 2.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Opérations probables pendant la semaine du 18 au 23 mai 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 27a, de 14 k. 500 à 15 k. 500, à Durou.

Chemin de grande communication n° 27, de 18 k. 700 à 19 k., à Sauzet.

Chemin de grande communication n° 36, de 13 k. 500 à 14 k. 500, aux abords de St-Vincent.

Chemin de grande communication n° 8, de 16 k., à 16 k. 500, à Parnac.

L'Ingénieur Ordinaire, LAGARDE.

Situation des cultures

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation des cultures au 1^{er} mai 1914.

Voici pour le Lot, les renseignements publiés :

Blé d'hiver : Superficie ensemencée : 78.470 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Orge d'hiver : Superficie ensemencée : 700 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Orge de printemps : Superficie ensemencée : 250 hectares. Etat des cultures : assez bon.

Avoines : Superficie ensemencée : 4.530 hectares. Etat des cultures : assez bon.

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I
J'ai bon pied, bon œil, bonne dent, et, sans me vanter, j'aurai fait aussi bien que Robert un excellent mari... L'argent de cette façon n'aurait pas quitté la famille.

Il faudra que je me méfie de ces deux tourtereaux qui pourraient avoir la part la plus importante de mon héritage si je n'ouvrais l'œil. Ils refusent aujourd'hui une fortune, mais qui me dit que demain, dans un mois, dans un an, le besoin aidant, ils ne seront pas les premiers à la revendiquer d'une façon ou d'une autre ?

Aujourd'hui, ils sont sincères, peut-être parce qu'ils ne connaissent pas le premier mot des exigences de la vie... Mais de quoi demain sera-t-il fait ? On ne sait jamais ce qui peut arriver...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Un sourire infernal souleva chez Marcel une pensée subite...

— Eh ! eh ! eh ! demain... Mais parfaitement... Un accident peut le défigurer, l'envoyer à la tombe ! Et Juliette serait ensuite pour moi un excellent parti.

Il faudra que je songe à tout cela sans tarder, que j'approfondisse l'idée et ma foi j'ai un passé qui répond assez bien de l'avenir ! Après le père et la mère, il serait curieux que j'expédie également les fils ad patres.

Et avec cette disposition d'esprit, Marcel eut le courage de s'approcher des deux jeunes gens et de leur adresser ses félicitations les plus hypocrites sur leur rêve qui prenait corps !...

II

Le mois de janvier, s'il est particulièrement dur pour les malheureux qui n'ont pas le bûcher garni, est au contraire fort goûté de certains oisifs qui aiment se laisser vivre, paresseusement étendus dans de confortables fauteuils, au coin d'une cheminée où pétille un feu joyeux et ininterrompu.

Marcel Dumoulin est un de ces êtres qui éprouvent des sensations particulièrement agréables dans le doux farniente familial.

Fatigué par un séjour de deux mois dans la capitale il est revenu pour se reposer quelque temps au château de Bernoze, dans ce palais splendide, sous ce climat incomparable. Il est presque superflu de dire que s'il a réintégré le domicile maternel, c'est parce qu'il est à bout de ressources, qu'il a dépensé les mensualités qui lui viennent de deux côtés à la fois.

Tous les ans, c'est la même chose ; à époques périodiques, le dévoyé jeune homme fait le même voyage ; il rallie la maison où l'attendent les joies qui sont habituellement réservées à l'enfant prodige.

Cette fois, Marcel ne savoure guère les douceurs du « home ». Il est inquiet, nerveux. C'est que la fête coûte cher à Paris. Durant son séjour dans l'Eden qu'est la capitale, il a dépensé, gaspillé, jeté aux quatre coins du gouffre moderne non seulement les cinquante mille francs qui lui appartenaient, mais encore une somme au moins égale dont il ne possédait pas le premier louis.

Ce gaspillage inouï, cette prodigalité insensée, il ne les regretta pas. Ils lui avaient permis de satisfaire tous ses appétits, et pour lui c'était l'essentiel... Il s'était amusé avec les demi-mondaines les plus en vue, il avait jeté des monceaux d'or sur les tap's verts. Mais pour cette nature

capricieuse et veule, c'était déjà le passé... Pas tout à fait cependant, car aujourd'hui ce qui le préoccupe, lui gâte sa joie présente, c'est le souvenir d'une opération aussi malheureuse que désastreuse qu'il a dû subir en empruntant une forte somme à un usurier... bienveillant pour les fils de famille dans le besoin...

Sans doute, l'échéance est lointaine, et d'ici là il espère bien trouver les billets bleus qu'elle représente. S'il ne les réunit pas il est perdu, car sur les conseils qui lui furent prodigués, conseils intéressés, il a eu l'imprudence de signer la valeur du nom de son oncle, et il sait d'une façon certaine que l'homme aux doigts crochus en qui il a mis toute sa confiance n'hésiterait pas un instant à dévoiler l'acte à la justice si à l'heure exacte le chiffon de papier compromettant revenait impayé.

Marcel a d'autres motifs de paraître maussade ; il a constaté que Robert et Juliette s'aimaient plus que jamais et cet amour qui l'avait trouvé jusque-là indifférent, l'irrite, l'exaspère. C'est que ses sens exacerbés commandent en maîtres, le joli et frais minois de Juliette a opéré cette transformation rapide et il voudrait faire rompre l'union si longtemps projetée.

Il cherche les moyens qu'il pourrait employer pour arriver à son but ;

mais à mesure qu'ils se présentent à son esprit, il les repousse les uns après les autres ; certains sont dangereux, d'autres inefficaces ; et cependant le temps presse, il faut aboutir. Avant que son oncle revienne d'Amérique, il veut trouver la solution du problème qui l'occupe. Ses intérêts pécuniaires, son amour grandissant sont en jeu.

Le mois de janvier passe, février va finir de s'effeuiller sur le calendrier et le baron de Lormel n'a pas donné de ses nouvelles ; l'inquiétude gagne tout le monde. Que signifie ce silence persistant et comment l'interpréter ? Sauf une première lettre reçue dans les délais normaux, nulle missive nouvelle n'est venue rassurer la famille sur la santé et la marche des affaires de l'absent.

Madame Dumoulin voulant se renseigner câbla à Montréal à des amis de la famille chez lesquels son frère était descendu dès son arrivée. La réponse fut stupéfiante... M. de Lormel s'était embarqué dès les premiers jours du mois de février sur le paquebot *Provence* en compagnie d'une jeune personne à destination de la France et il avait dû arriver au Havre vers le 15 du même mois.

Cette nouvelle surprit tout le monde. On douta même de son authenticité, la conduite du baron étant incompréhensible.

D'un commun accord, il fut décidé d'attendre une semaine. A l'expiration de ce délai, si du moins le mystère persistait, Marcel devait se rendre au Havre même prendre des informations à bord de la compagnie assurant le service des communications entre le Canada et la France.

La veille du jour fixé pour le départ, une lettre arriva enfin à l'adresse de Madame Dumoulin. Cette lettre portait le timbre de Paris et la suscription était de la main du baron. Madame Dumoulin tourna la lettre en tous sens avant de rompre le cachet. Elle cherchait à pénétrer le secret qu'elle avait hâte et peur en même temps de découvrir. Contrairement à l'habitude de son frère, qui détestait les parfums, il se dégageait de la missive une forte odeur à la mode, odeur restée pénétrante, malgré les promiscuités d'un très long parcours.

Se décidant tout à coup, Madame Dumoulin déchira l'élégante enveloppe. Et fortement étonnée, n'en pouvant croire ses yeux, elle refit une seconde fois sa lecture...

(A suivre).

Météil : Superficie ensemencée : 950 hectares. Etat des cultures : assez bon.
Seigle : Surface ensemencée : 10.050 hectares. Etat des cultures : bon.

Avenir Cadurcien et Diane Cadurcienne

Nos deux sociétés musicales devant se rendre au Concours de Périgueux qui doit avoir lieu les 31 mai et 1^{er} juin, les membres du Conseil d'administration de ces deux sociétés informent MM. les membres honoraires qui désirent profiter de la réduction du voyage à demi-tarif, de vouloir bien se faire inscrire chez M. Emile Gagnayre, trésorier de l'Avenir, boulevard Gambetta, N° 46.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 17 MAI 1914
Richard Wallace Sellenick
Mireille Gounod
Eternelle Ivresse Ganne
Rigoletto Verdi
Le Rhin Métro
Allées Fénélon, de 16 h. à 17 h.

Etat civil de la ville de Cahors

PUBLICATIONS DE MARIAGES
Bergon Jules, cultivateur à Labastide-Marnhac et Tastaré Henriette, cuisinière.
Bessières Jean, garçon boulanger, et Labarrière Marie, s. p.
Vianes Charles-François, s. p. au Canada, et Sire Léontine-Georgette, s. p.
Bonhomme Théophile-Edouard, forgeron, et Sébal Marie, cuisinière.
MARIAGE
Vidaillat Guillaume, garçon boucher, et Astruc Léonie-Françoise, s. p.
décès
Chassaing Baptiste-Célestin, 47 ans, menuisier, rue St-Laurent.
Ebel Madeleine-Marie-Louise, 7 ans, rue St-Barthélemy, 14.
Ban Armel-René, 3 ans, avenue de l'Abattoir.
Pradal Louis, 78 ans, propriétaire, rue Labarre, 33.
Lacavalerie Marie, 60 ans, rue des Trois-Baudus, 7.
Barrasou Baptiste, 81 ans, cultivateur rue Pierre de Bernis, 2.
David Auguste, 18 ans, serrurier, à Coty, Cabesut.
Roger Edmond, 81 ans, cultivateur, avenue de Toulouse, 6.
Mort-nés, 2.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 11 au 17 mai 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 18 mai : St-Caprais, St-Pantaléon.
Mardi 19 : Francoulès (au village de Pélaçoy), St-Cyprien, Villesèque.
Mercredi 20 : Cénévières, Lauzès.
Vendredi 22 : Belmont, Cabrerets, Duravel, L'Hospitalet, Lugagnac, Mauroux.
ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Lundi 18 mai : Assier, Comiac.
Mardi 19 : Gorses, St Chels.
Vendredi 22 : St-Céré, St-Sulpice.
Samedi 23 : Lacapelle-Marival.
ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Lundi 18 mai : Fontanes-Lunegarde, Ussel, Vayrac.
Mardi 19 : Soulliac.
Mercredi 20 : Salviac.
Vendredi 22 : Gourdon, L'Hôpital-St-Jean (au village), St-Germain.
Samedi 23 : Martel.

Remerciements

Mme et M. Ebel et leur famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de Madeleine-Marie-Louise Ebel, et qui leur ont témoigné de si vives marques de sympathie.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque
Conseil municipal. — Dimanche prochain, à 14 heures, réunion extraordinaire du conseil municipal.
Ordre du jour : La translation du cimetière.
Passage de troupes. — Une partie du 7^e d'infanterie, à l'effectif approximatif de 25 officiers, 800 hommes de troupes, 20 chevaux, cantonnera à Lalbenque le lundi 18 mai au soir, pour repartir le mardi 19 mai au matin.

Escamps

Foire. — La foire d'Escamps, canton de Lalbenque, a été mardi dernier d'un bon importance. Le foirail aux moutons était particulièrement bien garni et il s'y est traité de nombreuses affaires. Voici les cours pratiqués :
Moutons, 1^{re} qualité, de 32 à 46 fr. ; 2^e qualité, de 20 à 30 fr. ; brebis, de 20 à 32 fr. ; agneaux, de 18 à 30 fr., couples, de 35 à 50 fr. ; moutons pour la boucherie, de 85 à 95 cent. le kilo ; agneaux, de 0,95 à 1 fr. le kilo ; chevreaux, de 60 à 70 cent. le kilo.

Le foirail aux cochons était vide. Très peu de volaille, vendue à de bons prix.

Duravel

La foire. — La foire du 21 mai, coïncidant avec un jour férié et le lendemain avec celle de Mauroux, sera tenue le mercredi 20 mai veille de l'Ascension.

Réunion publique. — Dimanche 17 Mai à 2 heures du soir, dans la salle des fêtes de la mairie de Duravel, M. Fréjaville président du Syndicat des vigneronniers libres du Lot, fera une conférence publique ayant pour objet, de développer le but du syndicat des vigneronniers et l'utilité de cette association. Notre région et notre localité en particulier ne manquera pas de suivre le mouvement et nous espérons que la parole de M. Fréjaville sera avantageusement écoutée.

Montcabrier

Foire. — La foire de Montcabrier se trouvant d'être au milieu d'une période très active a manqué de son mouvement habituel. Cours pratiqués :
Bœufs d'attelage, de 8 à 1100 fr. la paire. Vœux 1,20 à 1,25 le kilo. brebis de 0,80 à 0,90 le 1/2 kilo. agneaux 1 fr. le 1/2 kilo. porcelets de 10 à 20 fr. pièce, vente mauvaise, baisse accentuée.
Pour ce qui est des autres marchés, cours habituel.

Bretonoux

Terrible accident. — Un accident mortel vient de se dérouler au village de Thérès.
M. Lucien Delmas, propriétaire, revenant de sa propriété de Cassagne, lorsque arrivé à moitié chemin, son cheval, un peu fringant, s'emballa. Malgré tous ses efforts, son conducteur ne put le maîtriser et l'attelage vint s'abattre au carrefour du village, devant la maison d'habitation de Mme Lafourcade. La violence du choc fut si forte que le pauvre malheureux Delmas fut projeté contre le mur et s'écrasa la tête.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Cercle d'action démocratique et sociale. — Les membres de ce cercle ont offert, mercredi soir, dans les salons du siège social, un punch d'honneur à notre dévoué et sympathique M. Louis Bécays.
L'assistance était très nombreuse. On y remarquait MM. Laburthe, sous-préfet; Loubet, sénateur; Pezet, maire; ses adjoints; les conseillers municipaux, les chefs de service des diverses administrations, etc., etc.
M. le docteur Fernand Pezet, en sa qualité de président du cercle, a pris le premier la parole et a, dans une improvisation éloquentes dont il a le secret, vivement félicité l'êlu de son triomphe éclatant.
Ce succès, proclame-t-il, aux applaudissements unanimes de l'auditoire, est dû à l'attachement profond et indéfectible qu'ont les électeurs républicains de l'arrondissement de Figeac pour l'homme politique si ferme dans ses convictions, qui les représente depuis bientôt deux législatures, pour l'êlu qui, sans crainte et sans défaillance a toujours suivi au Parlement la nette et droite ligne de conduite que lui ont tracée son ardent amour de la démocratie et sa volonté inflexible de travailler sans relâche à réaliser les réformes que le parti radical a inscrites à son programme.
Il lève son verre en l'honneur de son ami M. Bécays député du Lot.
Puis, par une délicate attention, voyant dans la victoire présente un gage et un prélude de succès futurs, il convie encore son auditoire à boire à la réélection triomphale au mois de Janvier prochain de M. Loubet sénateur du Lot.
Ces paroles ont été soulignées par de chaleureux applaudissements.
C'est au milieu de bravos prolongés que M. Bécays se lève et prend la parole.
Il se déclare très touché de la pensée qui a inspiré cette réunion. Il y voit une preuve de sympathie à laquelle il est particulièrement sensible, et en même temps une véritable manifestation politique, car ses amis ont voulu fêter ainsi une victoire nettement républicaine. Sans doute les candidatures opposées à la sienne se sont parées de couleurs qui n'appartiennent qu'aux partis d'avant-garde, mais nul n'a pu se méprendre sur le caractère de la lutte qu'il a fallu soutenir.
Puis, M. Bécays trace le tableau des élections dernières dans l'ensemble du pays et souligne l'attitude des divers partis durant toute cette période. Il indique les causes véritables des progrès apparents du parti socialiste. Il approuve le désistement de certains candidats radicaux en faveur du parti socialiste.
Entre ce dernier et les partis de droite, il n'y avait pas à hésiter, et il lui paraît impossible que, dans ces conditions il ne se forme pas au Parlement une entente destinée à éviter le retour des gouvernements de réaction et à assurer l'accomplissement des grandes réformes démocratiques.
Toutefois, il estime que les radicaux reviennent à la Chambre avec des forces trop imposantes pour se laisser mettre en tutelle et marcher à la remorque d'un autre parti.
Tout ce que nous avons à demander aux socialistes, déclare-t-il aux applaudissements de l'auditoire, c'est une loyale et franche collaboration.
Il développe cette idée, que le parti radical représente l'opinion moyenne du pays, qu'il est le seul dont le programme soit susceptible de recevoir une réalisation pratique. Mais, ajoute-t-il, il doit s'organiser mieux

encore que par le passé et faire preuve de plus de cohésion pour se préparer aux luttes de l'avenir.

M. Bécays a remercié le maire de Figeac des félicitations qu'il venait de lui adresser et tous ses amis républicains de l'arrondissement dont la cohésion pendant la lutte n'a pu être entamée par des manœuvres louches et déloyales.

L'orateur a en outre déclaré que son attitude pendant la nouvelle législature serait toute de probité politique et qu'il n'abandonnerait pas un iota du programme élaboré par le parti radical socialiste, auquel il restera fermement attaché.

L'éloquent député termine son discours par une chaleureuse péroraison dans laquelle il remercie MM. Loubet, Pezet, tous ses amis du concours loyal et précieux qu'ils lui ont prêté durant toute cette campagne.

C'est une ovation prolongée que l'assistance tout entière a faite au vaillant député qui manifestait une profonde émotion de joie. La soirée s'est terminée par les cris de : « Vive la République démocratique et sociale ! Vive Bécays ! »

Bretonoux

Terrible accident. — Un accident mortel vient de se dérouler au village de Thérès.

M. Lucien Delmas, propriétaire, revenant de sa propriété de Cassagne, lorsque arrivé à moitié chemin, son cheval, un peu fringant, s'emballa. Malgré tous ses efforts, son conducteur ne put le maîtriser et l'attelage vint s'abattre au carrefour du village, devant la maison d'habitation de Mme Lafourcade. La violence du choc fut si forte que le pauvre malheureux Delmas fut projeté contre le mur et s'écrasa la tête.

Bédouer

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT (suite)
Douce-amère. — Vulgairement : Morelle grimpaire. Patois, Douss'amaro, maurelo grimpaire, pouissou, de la famille des Solanées.

Description. — Tige cylindrique, lisse, quelquefois velue, sarmenteuse, grimpante de 1 à 2 mètres de hauteur, feuilles ovales, en forme de cœur, se succédant régulièrement, portées sur des queues, entières, aiguës, lisses à leurs deux faces, quelquefois molles et velues en dessous; les supérieures souvent à trois divisions; fleurs violettes disposées vers le sommet des tiges en bouquets rameux, latéraux, portés sur de longues queues. Baies ovoïdes, pendantes, rouges à la maturité.

Propriétés, usages : La plante et la fleur sont peu odorantes. Saveur d'abord douceâtre qui devient de plus en plus amère quand on continue la mastication. La plante récoltée dans les lieux secs et élevés est préférable à celle que l'on peut cultiver dans les jardins.

Les propriétés de la douce-amère sont très actives; car elles sont susceptibles, à haute dose, de produire des effets toxiques.
Trente baies de cette plante ont fait périr un chien en trois heures; par contre, Dubois de Tournai, dit en avoir avalé 50 sans être incommodé. La question de terrain ou de climat influant beaucoup sur les propriétés de la plante.

La Douce-amère est sudorifique, dépurative et narcotique tout à la fois. Elle est surtout employée dans les rhumatismes, la goutte chronique, les dartres, etc... toutes les fois qu'il est nécessaire de dépurer les humeurs.

D'après Bretonneau, la Douce-amère est le dépuratif le moins infidèle à la condition qu'on en continue l'usage pendant très longtemps. On doit commencer par petite dose et augmenter progressivement, jusqu'au moment où il se produit un léger trouble de la vue, des vertiges et des nausées.

Récolte. — On rencontre la Douce-amère dans les haies, les buissons et dans les bois humides. Il faut la récolter au printemps ou à la fin de l'automne. On doit choisir les pousses d'un an et rejeter celles dont l'écorce est tout à fait verte ou qui sont trop anciennes. Ces tiges doivent être de la grosseur d'un porte-plume. On les coupe par morceaux de 3 à 5 centimètres que l'on fend suivant la longueur et que l'on fait sécher ensuite à l'étuve; par la dessiccation elles deviennent jaunâtres ou grisâtres.

Préparation, doses. — Décoction (tiges) de 20 à 30 grammes par litre d'eau. On doit concentrer la tisane par une douce ébullition prolongée jusqu'à réduction du tiers. On peut employer les feuilles comme cataplasme sur les douleurs vives.

Mayrinhac-Lentour

Fête locale. — Notre fête locale a eu lieu dimanche dernier, 10 mai. Elle a été particulièrement réussie; tous nos compliments aux commissaires de la fête. Pas d'accidents, ni d'incidents à signaler.
Nos meilleures félicitations à toute belle et saine jeunesse dont chacun a pu admirer le joyeux entrain et la bonne tenue.

Nécrologie. — Lundi 11 mai, ont été célébrées en présence d'une grande affluente de parents et d'amis les obsèques de Marius Maillot, en congé dans sa famille, décédé après une courte maladie. Tous les jeunes gens de la commune, munis de fusils et commandés par un ancien gradé, avaient tenu à accompagner leur camarade à sa dernière demeure.
Sur la tombe, M. Lherm, instituteur public, a dit adieu à son ancien élève en termes qui ont vivement ému l'assistance. Nos sincères condoléances à la famille Maillot, si cruellement éprouvée.

Gréalou

La foire. — Notre foire du 14 mai, quoique favorisée par un temps magnifique, n'a pas été aussi importante que les années précédentes. Le foirail était moins bien garni, et ce fait n'a rien d'extraordinaire; car depuis quelques jours, les marchands de bestiaux courent les campagnes, suivent les fermes et achètent les animaux sur place quand ils le peuvent.
Voici les principaux cours pratiqués :
Marché aux moutons. — Brebis grasses de 40 à 52 fr. l'une; brebis à engraisser de 25 à 35 fr. chacune; agneaux de boucherie 1 fr. le kilo en moyenne; agneaux ordinaires de 22 à 32 fr. suivant grosseur et qualité.
Marché aux légumes. — Plants de betteraves et de tomates enlevés très rapidement.
Les marchands étalagistes ont fait de bonnes affaires. Les commerçants locaux étaient assez satisfaits.
Pas d'accident, ni d'incident à signaler.
Prochaine foire le 2 Juin.

Marcihac

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 12 mai 1914, M. Rey Jules, propriétaire à Marcihac, est nommé délégué administratif à la Commission du Bureau de bienfaisance de notre commune en remplacement de M. Bouzou démissionnaire.
Ses pouvoirs prendront fin le 31 décembre 1917.
Toutes nos plus vives félicitations au nouveau délégué.

Saint-Sulpice

Tir. — Favorisée par le beau temps, la séance de tir à longue portée de dimanche dernier a été des plus intéressantes.
De nombreux jeunes gens sont venus participer à ces exercices de tir. M. le marquis d'Hébrard de St-Sulpice de Roccal, membre d'honneur de la Société, avait offert plusieurs prix à distribuer entre les meilleurs tireurs.
Un grand concours régional de tir s'organise à St-Sulpice pour le mois de juin. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des préparatifs de cette belle manifestation sportive.

Aynac

Concours de tir. — Dimanche, 17 mai, concours de tir organisé par la société des Francs-Tireurs d'Aynac, récemment créée par M. Pradelle, instituteur.
Malgré sa jeunesse, notre société compte déjà 36 adhérents ou membres participants.
Grâce à la générosité des maisons de commerce, des débitants d'Aynac et surtout de notre dévoué président d'honneur M. Vayssièrre, maire et conseiller d'arrondissement de nombreux prix d'une réelle valeur seront distribués aux gagnants.
Les tireurs des communes voisines seront reçus avec la plus grande cordialité.
Les prix sont exposés à la maison Counord, horloger.

Labastide-Murat

Crédit agricole
Une intéressante réunion ayant pour but de faire connaître le Crédit Mutuel Agricole et son fonctionnement a eu lieu dimanche dernier à Labastide. Monsieur le Maire avait mis gracieusement à la disposition du Directeur et des Administrateurs de la Caisse Régionale de Cahors, la salle du Conseil Municipal, où dès quatre heures se pressait un public nombreux, composé surtout d'Agriculteurs. La Présidence de la réunion est donnée à Monsieur le Docteur Alayrac, maire, assisté de MM. de Fontenilles, vice-président de la Caisse Régionale et Puech, Directeur. Monsieur Chambeyron, directeur de la Banque de France était venu aussi à la réunion.
La parole est donnée à Monsieur Georges Martin, Président de la Caisse Régionale, qui transmet d'abord à l'assemblée les excuses de Monsieur le Docteur Darquier, l'un des vice-présidents, dont la venue avait été annoncée et qui vient de faire une conférence sur le même sujet à Lamothe Cassel, mais que le devoir professionnel a rappelé à Cahors aussitôt après.
Le conférencier définit d'abord ce qu'on doit entendre par le Crédit Agricole qui est une grande œuvre économique et sociale. Il fait un

historique des lois qui l'ont créé et perfectionné et fait observer qu'il n'essaierait l'œuvre d'un parti. Ces lois ont été votées avec le concours de tous les groupes du parlement avec la seule préoccupation de venir en aide au cultivateur, d'améliorer son sort. C'est dans ce large esprit de bienfaisance sociale que l'œuvre a été conçue à Cahors. Là en effet, et on le voit par les noms des membres politiques du Conseil d'Administration, des hommes d'idées les plus opposées se sont unis pour le bien sur ce terrain neutre et fécond.
Monsieur Martin examine ensuite l'état actuel du Crédit à la campagne, état peu brillant, il faut l'avouer. Le Crédit individuel s'y fait rare, et dans la plupart des cas il ne répond pas aux besoins des opérations agricoles en vue desquelles il est sollicité : tel qui a besoin d'acheter pour quelques mois une paire de bœufs supplémentaires, tel autre qui ne veut pas vendre son blé ou son vin dans un moment de baisse et a besoin d'argent, hésitent à s'adresser à un voisin plus fortuné. Le voisin en effet voudrait faire un placement pour un temps assez long et déterminé, et on lui devra une reconnaissance souvent gênante. Lorsqu'il s'agit de bestiaux le petit agriculteur en est souvent réduit à s'adresser au cheptelier qui prélève la moitié du profit, sans compter souvent les services accessoires que l'emprunteur doit y joindre. Tout au contraire, le petit agriculteur qui est membre d'une Caisse Locale de Crédit Agricole, n'a qu'à se présenter à la Caisse soit avec une caution, soit en offrant en gage tantôt les bestiaux à acheter, tantôt la récolte en grenier ou en cave, et il obtient le Crédit nécessaire à son opération, et a de plus l'avantage de pouvoir se libérer par acomptes et de ne payer l'intérêt que pendant le temps où il la gèrera l'argent.
Monsieur Martin après avoir développé et fait pour ainsi dire toucher du doigt les avantages pour l'agriculteur d'avoir à sa portée une caisse de Crédit, en décrit sommairement la formation et le mécanisme, mais laisse à Monsieur Puech le soin d'en préciser les détails. Il termine en engageant vivement les agriculteurs présents à se donner ce précieux instrument de progrès et à observer surtout dans le choix du conseil la neutralité politique sans laquelle l'œuvre ne serait pas viable.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Puech, Directeur de la Caisse Régionale, qui appuie de quelques réflexions humoristiques, les arguments de Monsieur Martin, donne les indications nécessaires à la formation de la Caisse, et, joignant l'exemple à la parole, procède immédiatement avec le concours des personnes présentes, à la formation d'une Caisse. Les souscriptions sont immédiatement recueillies et, séance tenante l'assemblée forme son bureau de la manière suivante :
Président : M. de Camy, propriétaire.
Vice-Président : MM. Treneule, maire de St-Sauveur-la-Vallée, Delpech, adjoint au maire de Soullomès.
Secrétaire : M. Cazard, propriétaire à Labastide.

Administrateurs : MM. Pons, juge de Paix, propriétaire, Alayrac, maire de Labastide-Murat, Salanié, maire de Beamat, Rouquié, huissier, conseiller municipal de Labastide-Murat, Delsahut de Ladevèze, conseiller municipal de Labastide-Murat, Graulieu, conseiller municipal de Vaillac.

Vayrac

Acte de probité. — Vendredi 15 mai, le gendarme Pouzergues de la brigade de Vayrac a trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une somme assez rondelette qu'il tient à la disposition de son propriétaire. Nos félicitations.

Montbazou (Indre-et-Loire), 28 juin 1913.

Je suis très satisfait des **Pilules Suisses** dont l'action dépurative est réelle. P. BRUERE. (Sig. lég.)

Jeu de 28 mai 1914, à 2 heures du soir, en l'étude de M. DURRANC, notaire à Cahors, boulevard Gambetta, 83

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1^o d'un **Chai** d'une superficie de 240 mètres, situé à Cahors, rue Charles Bourseul, près de l'Hôtel des Postes.
MISE A PRIX : **10.000 fr.**
Et 2^o d'une **Vigne et Friche** à la Combe d'Arnis, contenant 57 ares.
MISE A PRIX : **100 fr.**
Dépendant de la succession de M. François Fournié-Lafage, de Cahors.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DURRANC, détenteur du cahier des charges.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Rédacteur en chef

Obligé de cesser travail, cause disparition journal, demande même emploi grand quotidien province. Ecrire aux initiales E. C. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



Basile CABESSUT, entrepositaire pour Cahors de la Bière Holderer.

CAHORS

A VENDRE

Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres. — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.
S'adresser à M. LESCALE, notaire à Cahors

A CÉDER

ATELIER de CHARPENTE

et de MENUISERIE

SITUÉ RUE DES ORANGERS

S'adresser à M^{me} CHASSAING, place St-Laurent, n° 2.

ON DEMANDE

en raison de l'ouverture de nouvelles lignes de tramways, des

RECEVEURS-WATTMEN

S'adresser : Direction des Tramways de l'Est Parisien, rue Floréal, aux Lilas (Seine).

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX. Le plus efficace pour rendre aux Cheveux Gris ou Blancs la Couleur Naturelle.

Arrête la chute des cheveux, les fait repousser et enlève les pellicules. Facile à appliquer, un essai suffit. La nuance obtenue résiste au lavage de la chevelure. Les personnes désirant du Melrose séchant vite et sans dépôt, doivent demander le Melrose portant le mot "SPIC" sur son enveloppe. Il permet de friser et d'onduler les cheveux.

Prix du Melrose avec 21, 50 fr. et 41, 50 fr. double dose. Chez les Coiffeurs et Parf. Dépôt : 25, rue Étienne-Marcel, Paris.



MESDAMES

Si vous avez des IRREGULARITÉS ou des INQUIÉTUDES sur vos règles, consultez G. LACROIX, 9, r. Piquet-Spécial, Lille Nord.

CREME SIMON

Unique pour la Beauté du Visage et les soins de la peau.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 15 mai 1914

La physionomie du marché ne se modifie pas. C'est encore la lourdeur qui domine dans la plupart des groupes.

Notre 3/0/0 qui a bénéficié d'un gros achat de la Caisse Publique, se maintient à 86,80.

L'Extérieure espagnole s'inscrit à 88,35, l'Italien à 96,70, le Turc à 82,52 et le Serbe à 81,80. Les fonds russes sont irréguliers : le 3/0/0 1891 s'avance à 73,50 et le 1896 à 70,10, tandis que le 5/0/0 1906 fléchit à 101,30 et le 4 1/2 1909 à 97,25.

La faiblesse s'est accentuée dans le compartiment bancaire. Le Comptoir d'Escompte fait 1037, le Crédit Foncier 892, le Crédit Lyonnais à 1612 et la Société Générale à 796.

Le Lyon, à 1290, est le seul chemin français coté à terme.

Le Rio-Tinto est résistant à 1758.

Les industrielles russes réactionnent.

ETUDE

DE
M^e LÉONCE DAVID
NOTAIRE A PUY-L'ÉVÈQUE (LOT)

Vente volontaire

Sur Licitation
(LES ÉTRANGERS ADMIS)

DU
Domaine
DU
PECH-GRAND

Commune de Frayssinet-le-Gelat

L'adjudication aura lieu à Puy-L'Évêque, en l'Étude et par le Ministère de M^e DAVID, notaire, le dimanche sept juin 1914 à deux heures de l'après-midi.

Les immeubles à vendre comprennent un entier Domaine, en nature de maison de maîtres et de colon, grange, terres la-

bourables, jardin, prés, bruyères, bois, châtaigneraies et pâtures, dont le principal centre d'exploitation est situé au lieu-dit **Pech-Grand**.

Ledit domaine figure à la matrice cadastrale de la commune de Frayssinet-le-Gelat sous les numéros 271, 272, 275, 280, 281, 284, 273 P, 246 P, 247, 249, 248, 258, 259, 261, 263, 264, 276, 173 P, 174 P, de la section D. 269 P, 270 P, 274 P, de la section C. 147, 148, 149, 155, 156, 173, 174, 263, 269, 270, 274, 277, 278, 282, 283, 361 et 370 de la section D. pour une contenance de **quarante-trois hectares, quatre-vingt-dix ares, quatre-vingts centiares environ.**

Le Cahier des charges pour parvenir à cette vente a été dressé par M^e DAVID, notaire, le deux mai mil neuf cent quatorze.

MISE A PRIX : 10.000 fr.

La dite mise à prix pouvant être baissée.

Toutes facilités de paiement

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DAVID, notaire, détenteur du Cahier des charges.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables comme suit :

Ascension : du mardi 19 avril au dernier train du mardi 26 mai.

Pentecôte : du jeudi 28 mai au dernier train du jeudi 4 juin

Les billets Aller et Retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. N^o 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Délivrés aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ.

1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n^o 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets sont soumis, quant à la validité et aux arrêts en cours de route, aux mêmes conditions que les billets aller et retour ordinaires.

2^o Saison de printemps. — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 15 juin. Validité 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

3^o Saison d'été. — Du 15 juin au 1^{er} octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50 0/0 pour la quatrième et 75 0/0 pour la cinquième et les suivantes. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à demi-tarif entre

la distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Délivrance aux membres de la famille au dessus de trois personnes, de coupons individuels permettant d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant le prix d'un billet militaire.

Billets de famille pour voyages empruntant deux ou plusieurs des réseaux de l'Orléans, de l'Etat, de l'Ouest, du Midi, du Nord, de l'Est et du P.-L.-M.

Pendant les périodes des vacances, du jeudi qui précède la fête de Rameaux au lundi de Pâques inclus, et du 15 juin au 30 septembre inclus, il est également délivré aux familles composées d'au moins trois personnes payant place entière au départ des gares des réseaux ci-dessus, pour toutes les gares des mêmes réseaux et sous condition qu'il soit effectué un parcours d'au moins 300 kilomètres aller et retour, ou qu'il soit payé pour cette distance, des billets aller et retour de famille à prix réduits, comportant des réductions allant jusqu'à 75 0/0 suivant le nombre des personnes.

Le Printemps aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

Quotidiennement plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comportant de grandes voitures à bogies et inter-circulation. Jusqu'au 2 mai 1914, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » composé de wagons-lits, avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes, (Service direct entre Calais-Maritime et Irun à l'aller et entre Biarritz-Ville et Calais-Maritime au retour en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon via Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai-d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai-d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir.

La Compagnie d'Orléans a organi-

sé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

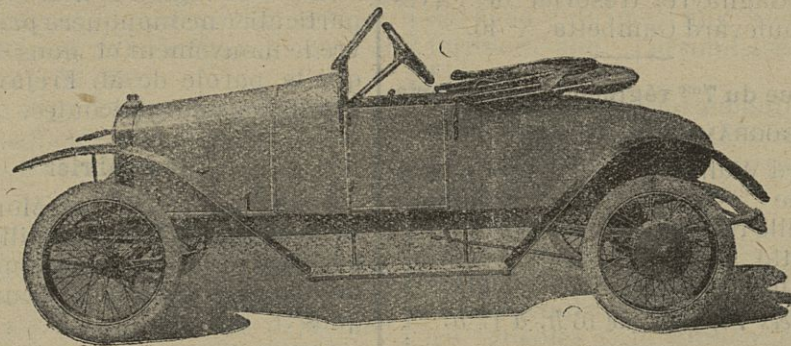
Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAUBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

LA VOITURETTE "CLÉMENT"
est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois



Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1^{re} 15. — Empattement, 2^o 40. — Largeur totale, 1^{re} 30. — Longueur totale, 3^o 30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris.

PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise... **3.700 fr.**

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais. Mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante. Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué. Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résilience, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consume presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolie ? »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 14 Mai 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.390			0,87	0,82	0,75
Vaches.....	450	1.164	5	0,82	0,76	0,70
Taureaux....	199			0,77	0,73	0,68
Veaux.....	1.521	1.794	24	1,15	1,10	1,05
Moutons.....	11.175	8.187	163	1,18	1,12	1,02
Pores.....	3.995	3.289		0,60	0,58	0,57

OBSERVATIONS. — Vente active sur les bœufs, veaux et pores, calme sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)
(Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR LICITATION
A suite de Surenchère du Sixième

Adjudication fixée au **Vendredi vingt-neuf Mai mil neuf cent quatorze**, à une heure du soir, au **Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.**

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac, le cinq mars mil neuf cent quatorze, enregistré et signifié.

A la requête de Monsieur Louis REBEYROL, propriétaire-cultivateur, demeurant au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

Licitant ayant M^e NUVILLE pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

D'une part. En présence ou eux duement appelés de :

1^o Mademoiselle Marie REBEYROL, célibataire majeure, sans profession, demeurant au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

2^o Madame Joanny REBEYROL, sans profession, épouse de Monsieur Louis AYGUESPARSES, cultivateur, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Granouilhac, commune de Calviac ;

3^o Monsieur Louis REBEYROL, propriétaire, demeurant au Castané, commune de Calviac ; « pris en qualité de tuteur datif des mineurs Pierre « dit Joseph, Louise et Germain » REBEYROL, issus du mariage des époux Félix RE-

« BEYROL et Christine MEMBERT, décédés ».

Co-licitants ayant M^e FONTANGES pour leur avoué.

D'autre part.

Et encore de : Monsieur Denis PUECHMAUREL, cultivateur, demeurant à Rodes, commune de Siran (Cantal), « pris en qualité de subrogé-tuteur « des mineurs REBEYROL sus-nommés » ;

D'une dernière part.

Il sera procédé le vendredi vingt-neuf mai mil neuf cent quatorze, à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade, à la vente sur licitation aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Félix REBEYROL et Christine MEMBERT en leur vivant, propriétaires, demeurant ensemble au Sol-de-Pontverny, commune de Calviac.

DÉSIGNATION
Des Immeubles surenchérés
A VENDRE

1^o Un enclos situé aux lieux dits « Pré-Grand » ou « Le

Sol » comprenant : une maison construite en pierre, couverte en tuiles, élevée d'un premier étage, servant de logement, avec galetas au-dessus, et four, fournil et cave ; une grange avec les sol et patus qui en dépendent ; cour, jardin et terre, porté au plan cadastral de la commune de Calviac à la section F, sous les numéros 80 et 81, pour une contenance totale de quatre hectares, quatre-vingt-quatorze ares, cinquante centiares et un revenu matriciel de six fr. soixante-cinq centimes ; confrontant le dit enclos à chemin de Castagné, au moulin du Theil, à Castané de Simon, et à Moissinac du Castagné ;

2^o Un tènement en nature de bois et bruyère, sis au lieu dit « Les Landes » porté au même cadastre à la section F, sous les numéros 198 et 199, pour une contenance totale de deux hectares, vingt-six ares, cinquante centiares et un revenu matriciel de huit francs cinquante-sept centimes ; confrontant à propriétés de Frégeac de la Devèze et de Moissinac du Castagné ;

3^o Et une parcelle en nature de bruyère, sise au lieu dit « Escourous » portée aux mêmes sections et cadastre, sous le numéro 224 pour une conte-

nance de un hectare, trente-sept ares, six centiares et un revenu matriciel de un franc vingt-trois centimes ;

4^o Un tènement en son entier sis aux lieux dits « Les Champs et les Virailles », en nature de terres, pré, bois et bruyères, porté au plan cadastral de la commune de Calviac à la section F, sous les numéros 39 P, 40 P, 41, 44, 45 et 45 P, pour une contenance totale de sept hectares, soixante-quatre ares et un revenu matriciel de cinquante francs trente huit centimes ; confrontant à chemin du Castagné, au moulin du Theil, à propriété de Simon de Calviac, à propriété de Moissinac du Castagné, au troisième lot, à propriété de Labrousse du Castagné, à Moissinac du Castagné et à propriété de Canet de Simon.

5^o Un tènement en nature de pré et pâture lieu dit « Laprade » figurant au même cadastre à la section D sous les numéros 48 P, 48 P, et 49 P, pour une contenance totale de un hectare cinquante-un ares et un revenu matriciel de quinze francs onze centimes ; confrontant à chemin de St-Céré à La Roquebrou, à propriété de Rebeyrol Antoine, au deuxième lot et à propriété de Labrousse du Castagné ;

6^o Une parcelle en nature de

pré, sise au lieu dit « Alpeuch » figurant au même cadastre sous le numéro 250 de la section D pour une contenance de vingt ares dix centiares et un revenu matriciel de sept francs vingt-trois centimes ; confrontant à propriétés de Landes, de Moissinac et de Rebeyrol Antoine, et chemin du Castagné à la Ressègue ;

7^o Une autre parcelle en nature de bruyère lieu dit « Les Moulères » figurant aux mêmes section et cadastre sous le numéro 243 P, pour une contenance de trente-deux ares, et un revenu matriciel de quarante-huit centimes ; confrontant à chemin du Castagné à la Ressègue, à chemin de St-Céré à La Roquebrou, à propriété de Rebeyrol Antoine, de Labrousse et de Landes du Castagné.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Calviac, canton de La Roquebrou, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et en a élevé le prix à la somme de : **Dix mille cinq cent cinquante francs**, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication sur

surenchère des immeubles ci-dessus désignés, sur la nouvelle mise à prix résultant de la dite surenchère soit : **Dix mille cinq cent cinquante fr. ci. 10.550**

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac le douze mai mil neuf cent quatorze.

L. NUVILLE,
Avoué.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e NUVILLE, Avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

Certifié véritable par le Gérant soussigné
Cahors, le

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre
Le Maire,